



Parallèlement à l'ouverture du multiplexe, les quatre salles du cinéma La Grenette resteront en activité.

CULTURE

Une offre cinématographique élargie

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, la convention conclue entre la Ville, la propriétaire du nouveau multiplexe et l'exploitant des salles de cinéma du centre-ville. Grâce à cet accord, les salles de La Grenette restent ouvertes et la Ville économise près d'1 million d'euros.

Lundi 15 septembre, le Conseil municipal s'est réuni en séance exceptionnelle pour évoquer la situation des cinémas à Bourg. Conformément à une lettre d'intention signée par la précédente équipe municipale, l'ouverture du multiplexe implanté sur le Champ de foire, devait se traduire par la fermeture des cinémas existants et donc la résiliation des baux commerciaux à la charge exclusive de la Ville. *"A notre arrivée, nous avons décidé de ne pas résilier les baux et avons travaillé à la conclusion d'un nouvel accord plus avantageux pour les finances publiques et les contribuables"* souligne le Maire Jean-François Debat.

Gagnant - gagnant

A l'issue de discussions serrées, la Ville, la société Le Paris qui dirige le multiplexe et la société ABC gestionnaire des cinémas Eden et Grenette ont trouvé un accord. Ainsi, la société Le Paris a accepté de racheter le bail commercial de La Grenette à la société ABC. Les indemnités de fin d'activité dues par la Ville à la société ABC (estimées à 1,5 million d'euros) ont pu être ramenées à 520 000 euros. *"Tout le monde sort gagnant de cet accord. Grâce à lui, notre ville développe son offre culturelle en passant de 9 à 13 salles de cinéma, préserve l'animation du centre-ville et limite la facture pour le contribuable"* explique le Maire.

Maintenir l'animation du centre-ville

La société gérante du multiplexe de neuf salles - dont l'ouverture est prévue le 22 octobre - s'engage à exploiter, pour une durée d'au moins neuf ans, les quatre salles de La Grenette. Ici seront notamment accueillis les associations qui exerçaient jusque-là leurs activités à l'ABC et à l'Eden : Cinémateur, Festival du film d'animation, Université Inter-Ages... Le maintien en activité de La Grenette permet de porter à treize salles et 2 734 places l'offre cinématographique bourgienne. Un plus pour l'attractivité de la ville chef-lieu !

En bref

> Sur la glace

Au rang des festivités de Noël, la patinoire figurera en bonne place. Cette animation se déroulera sur l'esplanade de la Comédie du 5 décembre 2008 au 4 janvier 2009. Le conseil municipal du 29 septembre 2008 a autorisé le maire à signer la convention établie entre la Ville et le délégataire choisi suite à une consultation, la société bourgienne Evénementiel 01.

URBANISME

Construction d'un pont sur la Reyssouze

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Reyssouze, la Ville de Bourg projette la construction d'un pont sur la rivière menant à la future médiathèque Joannès Son. Ces aménagements comprennent : la démolition de la passerelle piétonne en amont de la défluence du bras de Challes, la construction d'un pont routier, la démolition de bâtiments existants et l'édification d'autres bâtiments dont la médiathèque, le réaménagement de la voirie et des espaces publics. Le Conseil municipal a approuvé le dossier de déclaration de travaux en application du Code de l'Environnement.



Prochaine séance publique du conseil municipal

Lundi 27 octobre à 18 h 30

Le compte-rendu du conseil municipal est consultable en ligne et affiché en mairie.

ASH * * * FLASH * * * F

Travaux à La Poste

Jusqu'au 29 novembre, le bureau de poste de l'avenue Alphonse Muscat est fermé en raison de travaux de rénovation intérieure. Un chantier visant notamment à offrir un accueil plus convivial aux clients.

Rêve floral

Du 14 au 23 novembre, la Ville de Bourg participe aux 5^e Florales internationales de Genève. Sur le thème du "Rêve", elle présente un jardin immaculé, un "Paradis blanc" inspiré par la chanson de Michel Berger.